

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
TREGUNC

AVANCE DE  
SUBVENTION  
A L'ASSOCIATION  
LES PETITS  
MOUSSAILLONS

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif de Rennes  
dans un délai de deux mois

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heure, le  
Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en  
séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ – VOISIN  
Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – FLOCH  
ROUDAUT Rachel – DION Michel – LAURENT Luc – DOUX  
BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe  
- VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - JOULAIN Anita – DADEN  
Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny-  
GUYON Yoann – HEMON Morgane – BANDZWOLEK Brigitte -  
SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC  
Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN
- Dominique DERVOUT à Régine SCAER JANNEZ
- Bruno BORDENAVE à Philippe NIMIS

Date de convocation : 5 décembre 2017

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance

Madame VOISIN, Adjointe au Maire, rappelle que la convention de  
partenariat signée en juillet 2010 et renouvelée pour une durée de trois  
ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, prévoit que la Commune participe au  
fonctionnement du multi-accueil « Les Petits Moussaillons ».

Pour permettre à l'association de fonctionner, une avance sur la  
subvention annuelle, égale à 50% du montant de la subvention de  
l'année précédente, est versée le 30 janvier de l'année. Le solde de la  
subvention est versé le 1<sup>er</sup> juillet après réception du bilan et du rapport  
d'activités de l'association.

Il est proposé d'autoriser le versement d'une avance de 24 082 € en  
janvier 2018 au titre de l'exercice 2018. Ce montant correspond à 50 % de  
la subvention versée en 2017. Conformément à la convention, l'autre  
partie de la subvention qui sera versée le 1<sup>er</sup> juillet tiendra compte d'une  
revalorisation indexée sur le taux d'inflation.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;**

**Considérant l'avis favorable de la commission sports, éducation,  
culture, associations, jeunesse et solidarité lors de sa séance du 14  
novembre 2017 ;**

**Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du  
développement économique et du personnel lors de sa réunion du  
27 novembre 2017 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette  
proposition à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à accomplir  
tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 18 décembre 2017

LE MAIRE  
Olivier BELLEC

